

Le 27 juin 2022, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 juin 2022

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MARRET, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PONSON.

Procurations : Monsieur VOCANSON à Madame BRUEL, Madame SPADA à Madame PONSON, Monsieur MAGALHAES à Monsieur CHAPOT, Madame MONTET-FRANC à Madame FABRE, Monsieur KARA à Monsieur MARRET, Madame MOINE à Monsieur CEYTE.

Absents : Madame COLOMBO et Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Adoption de tarifs complémentaires et adaptation de tarifs existants pour l'année 2022

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 121 du 20 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé les tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il explique qu'en cours d'année, il peut être nécessaire d'adapter certains tarifs ou d'adopter des tarifs complémentaires correspondant à de nouveaux services proposés aux Andréziens-Bouthéonnais.

Ainsi, il est aujourd'hui nécessaire d'apporter des ajustements concernant les tarifs, à savoir :

- La création de tarifs à CASA pour permettre l'encaissement des sommes correspondant à la proposition services ou prestations à destination des personnes fréquentant la CASA,
- Une adaptation des tarifs applicables aux conférences organisées au Château de Bouthéon afin de tenir compte de l'augmentation du coût des conférenciers,
- Un complément apporté aux tarifs applicables à l'atelier des arts afin de créer des tarifs majorés pour les bénéficiaires ne résidant pas sur la commune tout en maintenant les tarifs actuels pour les Andréziens-Bouthéonnais,
- La création d'un nouveau tarif pour l'utilisation du pas de tir armurier et un correctif relatif à l'utilisation de l'Espace Force de sécurité pour le centre de tir,
- La création de nouveaux tarifs pour le Théâtre du Parc notamment pour l'achat d'assiettes gourmandes proposées en marge de certains spectacles dès la rentrée prochaine, ainsi qu'un correctif sur le forfait nettoyage des salles.

Monsieur le Maire précise que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2022 à l'exception de ceux applicables à l'atelier des arts et pour la facturation des assiettes gourmandes proposées au Théâtre qui entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2022.

Tous les autres tarifs municipaux restent applicables et demeurent inchangés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220628-2022-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022

Publication : 30/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessous, applicables à compter du 1^{er} juillet 2022 à l'exception de ceux applicables à l'atelier des arts et pour la facturation des assiettes gourmandes proposées au Théâtre qui entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2022.

1 - CASA

OBJET	Nouveaux tarifs
CASA ANIMATION	
F – Repas - Gouters – Spectacles - Sorties	
. Repas partagé du Réseau	6,00 €
. Gouter CASA animation	2,00 €
. Entrée pour le spectacle de Noël	2,00 €
. Participation à la sortie « promenade en bateau » programmée en juillet 2022	9,00 €

2 – Château de Bouthéon

OBJET	Nouveaux tarifs
A – Billets d'entrée (par personne)	
5 – CONFERENCES Université pour Tous	
- Abonnement 14 conférences	47,00 €
- Abonnement 7 conférences	26,00 €
- 1 conférence	5,00 €
6 – ATELIER DES ARTS	
- Module de cours pour une période (soit d'octobre à fin janvier, soit de février à fin juin)	
o Pour les Andréziens-Bouthéonnais	130,00 €
o Pour les habitants hors Commune	143,00 €
- Abonnement annuel pour les cours à destination des enfants	
o Pour les Andréziens-Bouthéonnais	90,00 €
o Pour les habitants hors Commune	99,00 €
- Abonnement annuel pour les adultes	
o Pour les Andréziens-Bouthéonnais	230,00 €
o Pour les habitants hors Commune	253,00 €
- Atelier libre (en fonction de la disponibilité des dalles et de la responsable de l'Atelier)	
o Pour les Andréziens-Bouthéonnais	158,00 €
o Pour les habitants hors Commune	174,00 €
- Tarif à la séance (adultes)	
o Pour les Andréziens-Bouthéonnais	16,00 €
o Pour les habitants hors Commune	18,00 €
- Tarif à la séance (enfants)	
o Pour les Andréziens-Bouthéonnais	6,10 €
o Pour les habitants hors Commune	7,00 €

OBJET	Nouveaux tarifs
<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du four de cuisson pour les personnes non inscrites à un module ou en atelier libre <ul style="list-style-type: none"> . jusqu'à 10 kilos . jusqu'à 20 kilos . le four complet 	18,00 € 35,00 € 45,00 €
<u>Formule pour stage (sans matériaux)</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Une demi-journée ou 4 heures <ul style="list-style-type: none"> o Pour les Andréziens-Bouthéonnais o Pour les habitants hors Commune - Une journée ou 8 heures <ul style="list-style-type: none"> o Pour les Andréziens-Bouthéonnais o Pour les habitants hors Commune 	32,00 € 35,00 € 57,00 € 63,00 €
Suppression des stages à plus longues durées ainsi que des différentes formules de stage.	
<u>Matériaux</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Pack de matériaux 1 - Pack de matériaux 2 	10,00 € 15,00 €

3 - Centre de tir

OBJET	Nouveaux tarifs
13 – Centre de Tir	
- Utilisation du pas de tir armurier (tunnel 50 m)	
. Tarif horaire à destination de professionnels (armuriers) limité à 2h/jour	15,00 €
. Tarif horaire à destination de particuliers habilités limité à 2h/jour	30,00 €
. Privatisation à la journée	650,00 €
. Privatisation à la journée avec un intervenant mis à disposition	1 500,00 €
- Espace Force de sécurité	
. la demi-journée pour les administrations publiques françaises	150,00 €
. la demi-journée hors administrations publiques françaises	325,00 €
. la journée hors administrations publiques françaises	650,00 €

4 – Théâtre du Parc

Tarifs famille – la place			
Spectacles	« Très jeune public »	« Jeune public »	« Famille »
Enfant – 12 ans			8 €
Adultes	6 €	8 €	13 €

TARIFS DES CONSOMMATIONS VENDUES AU BAR DU THÉÂTRE
Alimentation

Tartelettes, madeleines, petits gâteaux	0,50 €
Viennoiseries, part de cake, confiserie	1,00 €
Part de pizza, quiche ...	2,00 €
Dessert simple artisanal (muffin, part de tarte,....)	3,00 €
Assiette de produits salés élaborés	7,00 €
Repas complet enfant (jusqu'à 12 ans)	8,00 €
Repas complet adulte	11,00 €
Assiettes gourmandes formule simple	12,00 €
Assiettes gourmandes formule duo	19,00 €

Par ailleurs, il convient de rectifier la mention « **caution** pour nettoyage par salle » sur la délibération n°121 de décembre 2021, au point 7.2, relative au nettoyage des salles du théâtre du parc et du conservatoire par les termes suivants, plus appropriés « **forfait** pour nettoyage par salle » et de moduler le tarif en fonction des salles, comme suit :

OBJET	Nouveaux tarifs
LOCATION DES SALLES DU THEATRE DU PARC ET DU CONSERVATOIRE	
A - <u>Salles Pierre DUX, Antoine VITEZ et Gaston JOLY</u> Forfait nettoyage par salle	100,00 €
B - <u>Salle Delphine SEYRIG</u> Forfait nettoyage	200,00 €
C - <u>Salle de Danse ARABESQUE (conservatoire)</u> Forfait nettoyage	100,00 €

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 28 juin 2022

Le Maire,
François DRIOL

